

PROJET

DE

FORTIFICATIONS SUR LA MEUSE

—

DISCOURS

DE

M. FRÈRE-ORBAN

D'APRÈS LES

ANNALES PARLEMENTAIRES

—
Séance du 14 Juin 1887

—
LIEGE

CH. AUG. DESOER, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

—
1887

PROJET

DE

FORTIFICATIONS SUR LA MEUSE

~~~~~

DISCOURS

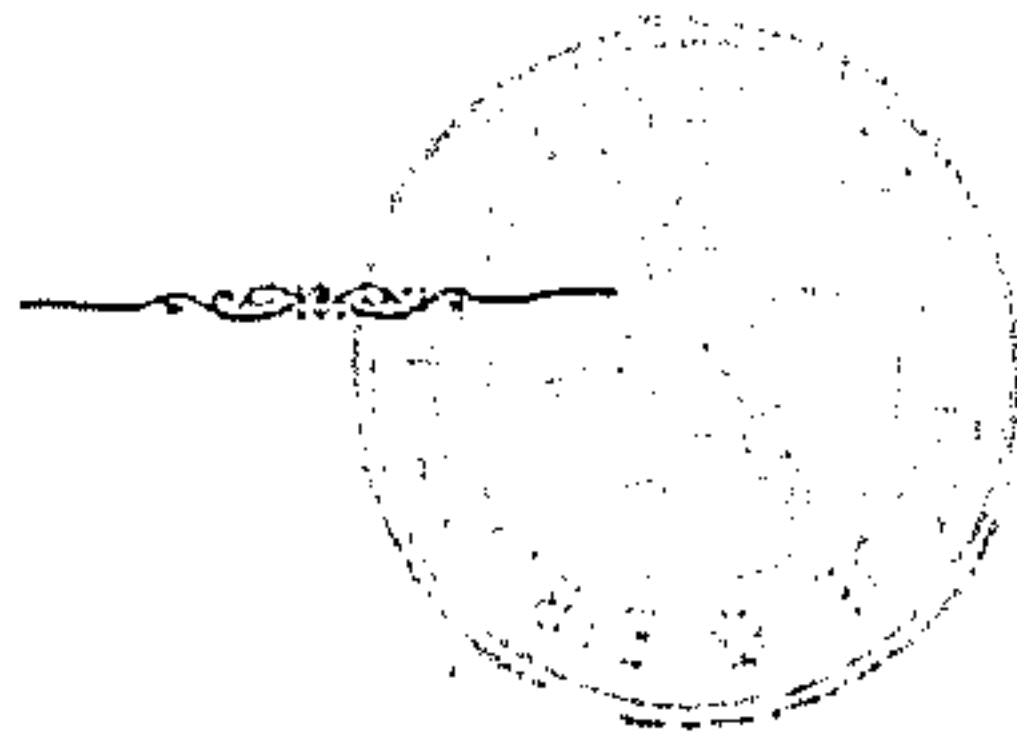
DE

M. FRÈRE-ORBAN

D'APRÈS LES

ANNALES PARLEMENTAIRES

—  
Séance du 14 Juin 1887



LIEGE

CH. AUG. DESOER, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

—  
1887

# PROJET

DE

## FORTIFICATIONS SUR LA MEUSE

■ ■ ■

### DISCOURS

DE

M. FRÈRE-ORBAN

D'après les *Annales parlementaires*.

---

**Séance du 14 Juin.**

Messieurs,

Cette affaire des fortifications a exigé beaucoup de sièges ; je le pensais du moins. Je croyais que l'honorable général, chef de l'état-major de l'armée, l'auteur des plans, avait dû d'abord faire le siège du ministère.

Il avait, il est vrai, des intelligences dans la place : sans parler de M. le ministre de la guerre, il y trouvait un affidé que, dans certaines circonstances et à propos des questions militaires — l'honorable M. Thonissen ne me contredira pas — on est allé jusqu'à appeler un « traître » dans son propre parti.

Par contre, il y avait, dans le ministère, des chevaliers bardés de fer comme au moyen âge et qu'on ne croyait pas disposés à amener leur pavillon : on supposait que leur résistance serait forte ; il n'y a point paru cependant.

Ce siège fait et la capitulation signée, le ministère en devait faire un à son tour : celui de la majorité, et celui-là paraissait très-difficile.

Le public s'imaginait que la majorité était fortement hostile à ces fortifications de la Meuse. Cependant, il paraît qu'elle n'a pas tardé à déposer les armes. (*Bruit à droite.*) Elle a capitulé sans conditions.

Il restait enfin un corps indiscipliné et celui-là n'a pas voulu se rendre entièrement, il a consenti à se joindre au corps principal, mais en faisant ses restrictions : c'est le véritable vainqueur.

Je laisse passer ce que vous demandez, a-t-il dit ; mais je ne vous accorde rien au delà : ne comptez pas sur mon appui ; mon opposition est au bout de la tolérance dont je vous fais la grâce. Et que mes adversaires surtout ne comptent pas ultérieurement sur mon concours ! Ils sont bons pour fournir l'argent et les hommes quand c'est nécessaire et que nous les avons refusés par calcul politique ; mais je m'engage à les combattre à outrance, eux surtout, s'ils viennent les proposer !

Eh bien, messieurs, nous nous trompions, paraît-il ; nous avons été victimes d'une illusion : toutes ces résistances n'existaient pas, personne n'était opposé à ces fortifications de la Meuse.

Lorsque la *Fédération des nonante-deux Cercles catholiques et Associations conservatrices de Belgique* — c'est le titre — dont font partie tous les membres de la droite et, à leur tête, l'honorable chef du cabinet, lorsqu'elle répandait dans le pays des manifestes où nous étions dénoncés comme ayant une politique détestable, plus détestable encore quant aux intérêts matériels, elle s'écriait :

« Le contingent annuel de l'armée a été porté de 12,000 à 13,500 hommes environ. Une armée de réserve sera constituée au moyen de tous ceux qui se font remplacer dans l'armée active ou qui, non désignés par le sort pour le service de la milice, peuvent s'habiller à leurs frais. Des projets ont été élaborés pour fortifier la Meuse ; ils auront pour conséquence un accroissement sensible de nos forces militaires et des dépenses énormes. »

On pouvait penser qu'il y avait là une conviction honnête et

loyale, si étroite qu'elle fût, si peu de compte qu'elle tint des exigences de la défense nationale.

L'honorable M. Malou, je vous l'ai rappelé l'autre jour, s'est fait l'organe de ce sentiment ; nous avons cru qu'en s'exprimant ainsi, il était l'interprète de tous. Erreur ! L'honorable ministre des finances nous a appris que l'honorable M. Malou était seul de cet avis-là. (*Interruption et rires à gauche.*)

Cette incroyable déclaration du Ministre est consignée aux *Annales parlementaires* : « L'honorable M. Malou seul a dit cela. » Elle y figure non pas une seule fois, mais plusieurs fois.

Vous voyez comme nous nous trompions ! On avait, au contraire, à droite, un grand amour pour les fortifications de la Meuse ; mais, en amour comme à la guerre, un peu de ruse est nécessaire, et la ruse était employée seulement à l'effet de pénétrer dans la place ministérielle ! Une fois entré, on a crié : *Vœ victis !* On a dit aux vaincus ; Mauvais patriotes, mauvais citoyens, en refusant d'approuver le projet des fortifications à établir sur la Meuse, vous déclarez à la face de l'Europe que vous ne voulez pas vous défendre, que vous voulez livrer le pays à l'envahisseur ! Nous avons eu l'air de combattre avec vous ces fortifications, c'est vrai ; au fond du cœur, nous les adorions et nous avions le dessein caché de vous dénoncer. C'était une simple ruse !

Et l'honorable ministre des finances est parfaitement convaincu qu'un tel système s'accorde très-bien avec sa dignité ! Il en est juge, mais pas seul ; je m'en rapporte au jugement du pays. (*Très-bien ! à gauche.*)

La droite compte dans son sein d'habiles historiens, qui ont fait leurs preuves dans l'art d'arranger l'histoire (*rires à gauche*) ; s'ils parviennent jamais à écrire et à faire accepter notre histoire dans le sens qui vient d'être indiqué par l'honorable chef du cabinet, je m'engage sur l'honneur à proposer qu'on leur décerne une récompense nationale (*bruit à droite*) et j'y ajouterai un bouquet de rosière, afin d'attester aux yeux du pays la virginité de la droite en matière militaire et spécialement dans l'affaire des fortifications de la Meuse. (*Hilarité à gauche. — Interruptions à droite.*)

L'honorable ministre des finances estime toutefois que cette histoire ne sera pas facile à faire... de cette façon-là, qu'on ferait même mieux de ne pas l'essayer, et il a raison s'il songe à son parti. Cependant, l'honorable ministre se dit



qu'avec son habileté consommée, il pourrait bien essayer de raconter, en adoptant la méthode de ses amis, une ou deux pages de l'histoire de ses adversaires, et il nous revient, tout d'abord, avec la fameuse histoire du budget de la guerre réduit à 25 millions de francs.

L'honorable ministre ne paraît pas se douter que c'est là une des phases les plus lamentables de l'histoire de son parti.

Il faut savoir, d'abord, qu'en ce temps-là on ne nageait pas précisément dans les millions, comme aujourd'hui, et que la réduction du budget de la guerre à 25 millions, comparé au budget actuel, qui est de 50 millions environ et semblerait une énormité, n'avait pas du tout le même caractère en ce temps-là.

Le budget de la guerre d'alors se montait à 26,700,000 francs, de sorte que, aux yeux de bien des gens, il n'y avait rien d'énorme à vouloir le ramener à 25 millions. Ce chiffre avait, depuis 1843, été introduit dans le Parlement par un homme très-respectable, très-convaincu, très habile et qui, je le reconnais, avait étudié attentivement cette question : je veux parler de l'honorable M. Brabant.

Il arriva que la majorité de ce temps là, à laquelle il appartenait, renversa le ministre de la guerre parce qu'il ne consentait pas à commencer l'exécution des plans que proposait M. Brabant. Divers membres de la gauche, séduits par les discussions auxquelles se livrait M. Brabant, se rangèrent à son avis.

C'est dans cette situation que nous arrivâmes au pouvoir en 1847. Les finances nous étaient léguées en très mauvais état, selon la coutume... (*Vives protestations à droite.*)

**M. Beernaert**, ministre des finances. Nous nous sommes, en effet, aperçus que c'était la coutume.

**M. Frère-Orban**. Comment osez-vous m'interrompre, vous qui avez combattu tous les impôts comme n'étant pas nécessaires et qui les gardez tous parce qu'ils vous sont indispensables ? (*Applaudissements à gauche — Bruit à droite. — Interruption de M. le ministre des finances.*) Taisez-vous ! Vous n'avez pas le droit de m'interrompre, surtout pour dire de pareilles choses.

**M. Bara**. Comédie !

**M. Paternoster**. Vous en avez eu tout le profit.

**M. Frère-Orban**. Le scandale à la face du pays a été suffisant pour que vous soyez impuissant à l'effacer ! (*Nouvelle approbation à gauche.*)

**M. Beernaert**, ministre des finances Nous avons réduit la dépense de vingt-trois millions.

**M. Bara.** Qu'est-ce que cela signifie ?

Vous gardiez des impôts que vous aviez blâmés et repoussés !

**M. Frère-Orban.** Donc, suivant la coutume, nous avons trouvé les finances en mauvais état, en si mauvais état qu'on avait fait des tentatives réitérées, mais vaines, pour établir les impôts avant notre avènement au pouvoir en 1847. Survint la tourmente de 1848. Les finances furent alors dans la situation la plus déplorable.

On nous demanda des économies. Nous les fîmes dans une large mesure.

On nous demanda la réduction du budget de la guerre ; nous répondîmes, — ce sont nos propres paroles :

« Les finances fussent-elles les plus prospères, nous ne consentirions pas à donner un centime qui ne serait pas nécessaire à l'armée ; mais, les finances fussent-elles cent fois plus délabrées qu'elles ne le sont, nous ne consentirions pas à réduire d'un centime ce qui serait indispensable pour la défense nationale... »

**Voix à gauche.** Bravo !

**M. Frère-Orban.** Alors la situation parlementaire se dessine ainsi :

L'opposition nous déclarait qu'il était impossible de réduire le budget de la guerre ; mais elle déclarait en même temps qu'elle ne voterait pas un centime d'impôt. C'est encore la coutume.

D'autre part, une fraction de la majorité déclarait que, si on ne faisait pas des réductions sur le budget de la guerre, elle ne voterait point les impôts.

Il y eut bien des pourparliers ; bien des difficultés surgirent ! J'eus alors l'idée de proposer un compromis. Je le soumis à mes collègues, qui l'accueillirent ; puis au Roi, qui l'approuva et soutint fortement notre politique.

Voici en quoi consistait ce compromis. Je dis à mes amis : Vous demandez que l'on réduise le budget de la guerre à 25 millions. Est-ce possible ? Nous consentons à soumettre cette question à un loyal examen. La réduction entre dans nos vues, si elle est possible. Nous vous demandons, à notre tour, de voter les impôts, qui sont indispensables. Nous nous engageons, après cela, à instituer une grande Commission dans laquelle l'élément parlemen-

taire sera représenté et qui aura pour mission d'examiner s'il est possible de réduire le budget de la guerre à 25 millions.

**M. Coomans.** Vous avez ajouté que cela entrerait dans vos vues.

**M. Frère-Orban.** Je viens de le dire, monsieur.

**M. Coomans.** Ah ! bon. Eh bien, il ne faut pas le renier.

**M. Frère-Orban.** Si nous avions eu l'intention de réduire quand même le budget de la guerre à 25 millions, pas n'était besoin de nommer une Commission; nous n'avions qu'à opérer la réduction. (*Bruit à droite.*)

Nous nous engageons à nommer une commission, avec la déclaration que cela entrerait dans nos vues, comme preuve de notre sincérité dans l'exécution du compromis que nous avons fait avec nos amis et sous le bénéfice duquel ils nous accordaient d'avance les impôts demandés.

**M. Beernaert**, ministre des finances. Mais vous disiez à la Chambre que cela entrerait dans vos vues.

**M. Frère-Orban.** Et je le répète, monsieur.

**M. Bara.** Lisez la sténographie des débats. M. Frère-Orban a dit que c'était dans ses vues.

**M. Frère-Orban.** Mais ce n'est pas là déclarer que la réduction se ferait. (*Interruptions. — Bruit à droite.*) Il n'était pas nécessaire de nommer une Commission si la réduction était résolue? La Commission était le résultat du compromis que nous avons, je le dis encore, conclu avec nos amis, afin d'obtenir les impôts, sous la condition d'examiner ensuite si l'on pouvait réduire le budget à 25 millions.

La Commission, dans laquelle figuraient un grand nombre de nos amis, partisans de la réduction et des officiers généraux et supérieurs, examina avec impartialité et avec loyauté ce qui pouvait être fait dans cette circonstance, et elle reconnut que, bien loin de pouvoir réduire le budget de la guerre, il fallait, au contraire, l'augmenter de plusieurs millions !

Et alors, les finances étant rétablies, l'équilibre du budget étant solidement constitué, je pus préparer, avec le général Anoul — et nos amis, qui furent nos successeurs, purent déposer — le projet de budget que j'avais arrêté : au lieu de le réduire à 25 millions, il fut porté à 32 millions !

Voilà la situation vraie !

Des intrigues ineptes furent ourdies en ce temps-là dans de petits cénacles militaires pour empêcher, pour paralyser l'action



du gouvernement et le compromis qu'il avait fait. Si elles avaient pu avoir quelque succès, elles auraient fait un mal immense à l'armée. Deux hommes seulement, dans le sein de la majorité, se séparèrent de nous en cette circonstance, des hommes considérables, des hommes devant l'opinion desquels j'étais toujours disposé à m'incliner, croyant que j'avais tort quand je n'étais pas de leur avis : c'étaient MM. Devaux et Lebeau.

Mais, dans ma profonde conviction, je crus qu'il fallait persévérer dans l'exécution du plan que j'avais proposé.

Ils se séparèrent donc de nous, et M. Devaux prononça alors cette parole, souvent rappelée, qu'il valait mieux se séparer que de s'égarer ensemble.

Mais, notre œuvre étant accomplie, ayant à la fois rétabli les finances et donné des bases solides à la constitution de l'armée, MM. Devaux et Lebeau reconnurent, avec la même loyauté, que nous avons bien fait de persister dans la voie où nous avons engagé la majorité libérale et j'ose dire que c'est ainsi que nous avons rendu à l'armée le service le plus signalé.

L'honorable ministre a-t-il été plus heureux dans une autre accusation qu'il a portée contre moi ?

« N'est-ce pas l'honorable M. Frère-Orban, dit-il, qui a critiqué sévèrement, en 1870, les dépenses militaires, si nécessaires à cette époque. »

Voici comment en 1870, je commençais mon discours sur les dépenses militaires :

**TOUT D'ABORD, JE DÉCLARE QUE JE VOTE SANS LA MOINDRE HÉSITATION LES CRÉDITS QUI SONT SOLLICITÉS. »**

Et l'on ose dire que j'ai critiqué sévèrement les dépenses militaires en 1870 !

« C'est ainsi, continuais-je, que j'entends l'union. Etant au pouvoir, j'ai convié mes adversaires à l'union, mais en vain, sur la question de la défense nationale. Je ne changerai pas de langage dans l'opposition. Ni mes amis, ni moi, nous n'imiterons cette fraction de l'opposition dans laquelle se trouvait l'honorable ministre des finances, et qui, dans une circonstance tout aussi grave, plus périlleuse peut-être qu'aujourd'hui, refusa d'accorder au gouvernement un bill d'indemnité pour avoir rempli le devoir sacré d'assurer la défense nationale. »

Il s'agissait des dépenses qui avaient été faites sans autorisa-



tion législative pendant les années 1866 et 1867, lorsque, après Sadowa, les intérêts de la Belgique s'étaient trouvés sérieusement menacés.

Voilà donc, messieurs, de quelle façon l'honorable chef du cabinet essaie de faire notre histoire contemporaine, celle dont les souvenirs ne sont pas effacés, celle à laquelle beaucoup d'entre vous ont participé !

C'est ce qu'il appelle courtoisie envers ses adversaires, car « la courtoisie, dit-il, est la première loi de la vie parlementaire, » et la seconde, sans doute, c'est de travestir les opinions de ses adversaires !

Mais, il importait de m'accabler *per fas et nefas*. Or, c'est un système familier à l'honorable ministre de faire dégénérer en discussions personnelles les débats de cette Chambre et je demande pardon d'être obligé de le suivre sur ce terrain. Est-ce là le rôle d'un ministre, est-ce là le rôle surtout d'un chef de gouvernement, qui a la prétention de pacifier les esprits. (*Approbaton à gauche.*)

Quoi qu'il en soit, pour rester dans la note du sujet qui nous occupe, il a jugé bon de tirer sur moi à boulets rouges. (*Rires à gauche.*)

Le jour où l'honorable ministre a pris la parole, je n'assistais pas au commencement de la séance : je n'ai pas eu le plaisir de l'entendre ; mais aussi il n'a pas eu le bonheur de jour du supplice qu'il espérait m'infliger et de juger, par ses propres yeux, de l'effet des coups qu'il me portait ! Je n'ai eu d'autre satisfaction que d'avoir ce spectacle dans mon fauteuil ; mais elle a été très-grande ! J'ai savouré les *Annales parlementaires* avec délices... chose bien rare assurément ! (*Hilarité.*)

On n'a pas deux fois dans sa vie la bonne fortune d'assister à une scène tragi-comique, comique surtout, aussi réussie que celle-là. Voici l'incident qui y a donné lieu :

« Il n'est pas, disais-je, jusqu'à l'usage le plus loyal et le plus autorisé des armes qui se trouvent dans mes mains qui n'ait été dénoncé comme un abus, comme une espèce de publication de secret d'Etat. On ose dire ces choses-là et les imprimer ; on m'accuse d'abuser de pièces qui ont été dans mes mains ; il paraît qu'il y a des lacunes aujourd'hui dans les dossiers au département de la guerre, et peu s'en faut que je devienne responsable de ces lacunes... »

» M. Neujean. C'est ainsi !



» **M. Beernaert**, ministre des finances. Il y a des lacunes, mais je ne songe pas à vous en faire reproche.

» **M. Frère-Orban**. Un pareil reproche adressé à moi ! Mais je me considérerais comme avili si je pouvais supposer que vous en auriez eu la pensée. (*Interruption à droite. — Très-bien ! très bien ! à gauche.*)

» **M. Beernaert**, ministre des finances. Il est certain — il disait cela avec la vivacité que vous lui avez vue tout-à-l'heure — *que des documents importants*, QUE VOUS INVOQUEZ, n'existent plus en original et que, sur les fardes qui devaient renfermer ces originaux, figurent des annotations d'après lesquelles ils ont été remis personnellement au ministre de la guerre.

» **M. Frère-Orban**. Vous voudrez bien préciser à quels documents vous faites allusion.

» **M. Beernaert**, ministre des finances. Je préciserai.

» **M. Frère-Orban**. Je vous somme de le faire. (*Bruit à droite.*)

» **M. Beernaert**, ministre des finances. C'est inutile.

» **M. Frère-Orban**. Vous n'avez cité qu'un document hier...

» **M. Beernaert**, ministre des finances. Il y en a plusieurs.

» **M. Frère-Orban**. En fait de documents, je n'ai que des copies, mais des copies exactes et avouées par leurs auteurs.

» **M. Beernaert**, ministre des finances. Nous vous demandons d'en faire prendre copie, afin de reconstituer les archives du département. »

**M. Frère-Orban**. Le fait était très-nettement indiqué en termes généraux. Surpris par une pareille interruption et dans de tels termes, avec une sorte de violence, je crus que l'on allait contester les preuves que j'avais dans les mains, qu'on allait les détruire et considérer comme étant sans valeur les copies que je possédais, en annonçant que, les originaux ayant disparu, leur exactitude ne pouvait plus être établie.

Et voici comment on exécute l'engagement que l'on a pris :

« Il y a, messieurs, dit l'honorable ministre, dans ce débat, certains incidents d'un caractère plutôt personnel, que je ne puis me dispenser d'aborder, bien qu'ils soient, au fond, d'un intérêt secondaire.

» Je le ferai tout d'abord.

» J'ai signalé ce fait étrange — grave assurément — que des pièces importantes citées par l'honorable M. Frère-Orban manquent aux archives du département de la guerre, et l'on m'a sommé avec hauteur de préciser.



» Le nombre de ces pièces manquantes est fort considérable.

» Je me bornerai à citer les principales.

» J'ai dit déjà que les procès-verbaux de la Commission de 1855 n'existent pas au département. Il en est de même des procès-verbaux de la Commission et de la sous-Commission de 1847, de ceux des trois Comités spéciaux de 1848 et des rapports du Comité de 1858 sur la défense de l'Escaut.

» Il en est de même encore — et ceci est à peine croyable — des procès-verbaux de la grande Commission de 1859. Les membres de cette Commission avaient dû cependant s'engager sur l'honneur à ne rien divulguer de ce qui s'y serait passé.  
(*Mouvement.*)

» D'autres dossiers sont absolument incomplets. Il en est ainsi de ceux relatifs au fort de Rupelmonde, à la démolition des fronts intérieurs de la citadelle du Nord, à Anvers. De même encore du dossier relatif aux fortifications de la Meuse, où manque notamment la minute de la lettre du général Chazal au général Weiler, du 23 avril 1865.

» En signalant ces faits, sur l'exceptionnelle gravité desquels je ne crois pas avoir besoin d'insister, j'ai dit que l'honorable M. Frère-Orban pouvait évidemment en décliner la responsabilité.»

Je demande d'abord ce que vient faire ce long fatras dans la discussion actuelle?

L'honorable ministre avait une chose très-simple à faire : indiquer les originaux des pièces que j'avais citées ; il ne s'agissait que de cela. Au lieu de cela, il indique une série de lacunes dans les archives du département de la guerre, pour toutes sortes de documents dont je n'ai pas invoqué un seul ! Que peuvent nous faire maintenant ces lacunes et depuis quand existent-elles ? D'un air profond, il en marque la gravité en nous disant par exemple, à propos des procès-verbaux de la Commission de 1859, que « les membres de cette Commission avaient dû prendre l'engagement d'honneur de garder le secret ». Voilà le secret bien gardé désormais ! Cependant, il est question souvent des résolutions de cette Commission dans les brochures qui vous ont été distribuées, ainsi que dans les discours des ministres. Et, avec une crédulité qui m'étonne au sujet de l'engagement d'honneur dont il parle, l'honorable ministre paraît ignorer que ces procès-verbaux ont été communiqués en 1859 à tous les membres des Chambres



et que, deux ou trois ans après, les députés d'Anvers ayant désiré les consulter, ils ont été mis à leur disposition. Mais, encore une fois, que vient faire ici cet étrange hors-d'œuvre de l'honorable ministre!

C'est que, en habile stratéliste, il a employé cet expédient pour masquer son embarras (*rires à droite*) et l'impuissance où il était de justifier son assertion. (*Interruptions et nouveaux rires à droite.*)

**M. Beernaert**, ministre des finances. C'est trop fort!

**M. Frère-Orban**. Vous allez voir : on a mis au pillage le département de la guerre, — situation assez malheureuse précisément pour le département de la force armée! (*On rit.*)

L'honorable ministre, avec la courtoisie qui le distingue, veut bien dire que j'ai le droit d'en décliner la responsabilité! C'est très-honnête de sa part et je l'en remercie sincèrement! C'est une grâce très-grande qu'il a bien voulu me faire. (*Rires à gauche.*)

On a constaté également, au département des affaires étrangères, des lacunes importantes dans les archives, et c'est un peu plus sérieux que ce qui a été révélé à propos des commissions militaires du département de la guerre.

L'idée ne m'est pas venue de déclarer que mes prédécesseurs pouvaient décliner la responsabilité de ces lacunes; mais, après un si bel exemple, je n'hésite pas à déclarer que mes prédécesseurs ont le droit d'en décliner la responsabilité.

Mais j'imagine que des malintentionnés pourraient être enclins à dire après avoir entendu le ministre: il y a quelque chose de louche dans cette affaire!

L'honorable ministre ne le croit pas, car il se dit qu'il faudrait que l'imbécilité fût arrivée à un point bien extraordinaire pour que ces malintentionnés ne se demandassent point qui pourrait avoir intérêt à faire disparaître les originaux des pièces dont on veut se prévaloir; et alors l'insinuation tournerait contre ceux qui devaient avoir les originaux et non contre ceux qui n'en ont que des copies!

L'honorable ministre s'est réservé de faire prendre copie de ces pièces pour reconstituer les archives de son département: c'est obligeant et courtois; mais je l'avertis qu'il perdra son temps dans cette affaire; car, s'il n'a pas les pièces des dossiers dont il parle, il a les originaux de toutes les pièces que j'ai citées.

**M. Beernaert**, ministre des finances. Non!

M. Frère-Orban. Oui, de toutes les pièces. (*Protestations de M. le ministre des finances.*) Attendez ! ne vous hâtez pas, nous avons encore à relever, avant d'arriver à nos preuves, quelques-unes de vos bonnes paroles ! « Il est certain, avez-vous dit, que des documents importants que vous invoquez n'existent plus en original.

» L'honorable M. Frère-Orban, disiez-vous ensuite, a des copies de la plupart de ces pièces et il a affirmé qu'en faisant prendre ces copies, il n'avait fait qu'user de son droit ; qu'il en usait encore en les faisant connaître et en les invoquant.

» Nous sommes ici sur un terrain délicat et à propos duquel, à défaut de règles, on peut différer d'appréciation.

» M. Frère-Orban a si longtemps dirigé les affaires de ce pays que son opinion personnelle à l'égard des droits du ministre en semblable occurrence mérite assurément beaucoup d'égards ; mais je ne la partage point.

» Je n'ai pris aucune copie, même de pièces concernant le département que j'ai dirigé ; — la vertu antique ! Caton le censeur ! — et s'il m'arrivait d'avoir besoin de les consulter, je suivrais la pratique habituelle en pareil cas : je demanderais à mon successeur de me communiquer les pièces qui appartiennent à l'un ou à l'autre point de mon administration. (*Approbaton à droite.*) »

Et là-dessus l'honorable ministre, droit sur ses talons rouges, se drape dans sa toge avec majesté, et, fort de ses sentiments de convenance et de délicatesse, si différents des miens, il me regarde du haut de sa grandeur !

Eh bien, messieurs, Calino, l'illustre, l'immortel Calino n'aurait pas inventé cela ! (*Hilarité à gauche.*)

Voici donc le procédé correct, le procédé talon rouge suivant l'honorable ministre : S'il a besoin de pièces, il les demande... J'ai eu besoin de ces pièces et je les ai demandées. Quelle différence entre nous ? Il les aurait demandées à son successeur ! Mais, quand j'ai eu besoin de ces pièces, je n'avais pas encore de successeur et s'il est licite de les demander à un successeur, il l'est, à plus forte raison, de les demander à l'un de ses collègues. C'est ce que j'ai fait. Quoi de plus rationnel ?

Vit-on jamais une pareille ineptie produite avec une telle solennité et la scène n'est-elle pas vraiment du plus haut comique ?

On avait longtemps médité pour me donner une leçon de convenance. Eh bien, par réciprocité et avec la même courtoisie, je



me permets de donner à l'honorable ministre une toute petite leçon de sens commun. J'y ajoute un bon conseil dont il pourra tirer profit : c'est de ne pas s'engager légèrement dans des affaires où l'on veut être désobligeant et malveillant à l'égard d'adversaires politiques, parce que l'on s'expose à de pénibles déconvenues. J'y ajoute encore un autre conseil : si, dans sa carrière, il lui arrive de toucher à une affaire qui pourrait présenter certaine gravité, où sa responsabilité, où son honneur politique pourraient être engagés, je lui recommande très fortement de faire prendre des copies régulières des pièces qui peuvent servir à sa justification. On ne trouve pas toujours des ministres courtois et bienveillants comme lui. Il pourrait en rencontrer qui lui diraient un jour : Les pièces dont il s'agit sont égarées ! ou bien : Ce sont des documents confidentiels, je ne puis pas vous les remettre ! Alors la calomnie irait son petit train : il serait impunément accusé d'avoir sacrifié les intérêts de l'Etat à des calculs politiques, à des intérêts de parti ; il se trouverait accablé, désarmé ; il ne pourrait plus se justifier ni démontrer par de bonnes et solides raisons, en s'appuyant sur des preuves irrécusables émanées même de ceux qui l'accuseraient, qu'il a bien fait d'agir comme il a agi, qu'il a rempli son devoir et qu'il peut, la tête haute, accepter la responsabilité de ses actes.

Voilà, messieurs, à quelles discussions misérables on nous condamne à descendre aujourd'hui et je demande encore une fois pardon d'être ainsi contraint à me défendre.

Et pourtant ce n'est pas tout. Il y avait encore un peu de venin à distiller. On ne pouvait le négliger.

« Parmi les pièces qui ont été invoquées, ajoute le ministre, plusieurs ont un caractère confidentiel ou ont été rédigées avec cet abandon que donne la certitude de n'être lu que par celui à qui l'on s'adresse. »

Vous voyez l'abus condamnable que j'ai fait !

Or, toutes ces pièces sont le triomphe du ministre ; il le déclare.

L'opinion du général Leclercq, il l'invoque en l'arrangeant, bien entendu, à sa façon. L'opinion du général Brialmont, qui a dit que ces fortifications sont dangereuses, il l'adopte ; mais il a une manière de l'accommoder pour démontrer que ce n'est pas dangereux du tout.

S'il peut faire si bon usage de ces pièces, je ne sais quel grief il peut me faire de les avoir signalées.

L'honorable ministre est entré tard dans la vie publique et politique. Cependant il y est déjà depuis assez longtemps pour avoir parfois jeté les yeux sur les livres bleus, jaunes, rouges que tous les Etats européens publient et qui contiennent des dépêches diplomatiques sur lesquelles on peut lire : *Confidentielle*. Cela est imprimé sur les pièces mêmes qu'on livre à la publicité. Il y a le *confidentiel* du moment et le confidentiel par la nature de la communication. Aucune des pièces que j'ai citées n'a l'un ou l'autre de ces caractères et je ne sache qu'elles soient même ainsi qualifiées.

L'honorable ministre ajoute :

« Mais comme on se trouve en présence d'appréciations et d'indications qui diffèrent et que je veux que l'on soit bien convaincu que nous n'avons rien à cacher, je communiquerai confidentiellement ces documents à tous ceux d'entre vous qui m'en exprimeront le désir.

« Ainsi, ceux qui voudront vérifier de plus près pourront se rendre compte de l'exactitude avec laquelle les citations et les analyses ont été faites. De semblables communications sont assurément déplorables, puisqu'elles concernent, au moins en partie, des documents qui, dans aucun pays du monde, n'auraient été produits et qui n'étaient pas destinés à l'être ; mais on voudra bien reconnaître que ce n'est pas à moi qu'on en pourra imputer la responsabilité. »

Jugez de la gravité du cas ! Des documents *confidentiels* ! tout au moins des écrits où l'on voit *l'abandon que donne la certitude de n'être lu que par celui à qui l'on s'adresse* ! On les communiquera *confidentiellement* pour qu'on puisse juger de l'exactitude des citations ou des analyses. — J'ai déjà donné quelques preuves de l'art que l'on met à faire ces citations ! — Mais ces communications *sont déplorables*, puisqu'elles concernent des documents qui, *dans aucun pays du monde, n'auraient été produits*. Aucun mot à effet n'a été omis. C'est accablant ! Mais, le ministre le déclare, on ne pourra lui imputer la responsabilité de tous ces méfaits.

Peut-être, monsieur le ministre ; nous le verrons tout à l'heure. Mais ma responsabilité est si légère que je ne veux la faire partager par personne, et, dès à présent, quoique j'entende établir votre culpabilité, je vous donne l'absolution.

Voyons donc ces documents à la fois si terribles et si utiles ; voyons ces documents qu'on ne peut pas produire sans trahir



les intérêts du pays et que l'honorable ministre invoque à l'appui de sa thèse.

J'ai cité d'abord un discours de l'honorable général Chazal, prononcé en 1855, dans le Comité consultatif qui avait été constitué pour examiner les plans d'agrandissement d'Anvers, notamment ceux qui ont été proposés, sous le nom de Keller, par M. le capitaine Brialmont.

A la première révélation de ce discours, on a dit : Oh ! un discours prononcé dans un Conseil de défense présidé par le Roi.

Vous connaissez à présent l'histoire de ce Conseil secret. C'est un Comité consultatif composé d'officiers et dans lequel, par arrêté royal, on a fait entrer ensuite des membres de la Chambre, du Sénat, du Conseil communal et de la Chambre de commerce d'Anvers, pour examiner ces graves questions qui se discutaient publiquement et n'avaient absolument rien de secret !

Et cet affreux document, que contient-il ? Mais c'est l'opinion de l'honorable général Chazal, laquelle était rapportée par tous les journaux du temps. Il entendait concentrer la défense nationale à Anvers et supprimer toutes nos forteresses autres que celles du système d'Anvers.

C'est le système de la concentration d'Anvers, comme il le comprenait, comme il l'indiquait. Et voilà tout le secret ! il n'y en a pas d'autre.

Et quel mal y a-t-il à publier cette opinion ? Je le répète, elle est absolument publique et elle a été exprimée à la Chambre par l'honorable général Renard, en 1868. Il disait que le plan d'agrandissement général « entraînait la démolition de toutes nos forteresses. »

Voilà le premier acte.

A-t-on l'original de ce discours ? L'a-t-on jamais remis ? Je n'en sais rien. Mais à coup sûr, l'honorable général Chazal pouvait en faire tel usage qu'il voulait et remettre à qui lui plaisait des exemplaires de son discours !

On invoque ensuite, en faveur du projet de fortifications, l'opinion du lieutenant-général Leclercq. On déclare qu'il demandait des fortifications sur la Meuse ; on affirme qu'il les voulait.

Ce n'est pas moi qui dis cela ; ce sont ceux qui veulent faire prévaloir les plans actuels. On invoque donc l'opinion du lieute-

nant-général Leclercq et il me serait interdit de la lire ! Je la lis et je prouve qu'on fausse l'opinion de cet officier supérieur, qu'on l'altère, qu'on la dénature, qu'on lui fait dire le contraire de ce qu'il a dit : et c'est moi que l'on se permet d'accuser !

L'honorable lieutenant général Leclercq admet les fortifications dans une hypothèse qu'il indique, mais il déclare qu'elles seraient dangereuses si on n'était pas certain d'un allié nous apportant un concours efficace et si l'armée, supposée de 130,000 hommes, n'était pas augmentée.

Voilà ce que l'on cache, et c'est moi qui suis coupable de le révéler ; c'est moi qui suis coupable, parce que je prouve qu'on a fait un abus, et un abus scandaleux, de l'opinion du lieutenant-général Leclercq ! Il fallait laisser croire à la Chambre et au pays que tous les généraux étaient de l'avis que vous défendez et que, notamment, le général Leclercq approuvait les fortifications de la Meuse.

Voilà le deuxième acte.

Lisant cette opinion, j'en trouve l'appréciation non pas dans une simple note consignée sur un dossier, comme on n'a pas craint d'abord de l'affirmer, mais dans un rapport de M. Brialmont, déclarant formellement que l'établissement d'un camp retranché sur la Meuse conduirait à une dissémination dangereuse de nos forces.

Est-ce encore un secret, cela ? Est-ce une confidence ? Est-ce là quelque chose qui ne dût pas être dit ? Oui, pour ceux qui veulent tromper le pays ; oui, c'est là une opinion qu'il est peut-être déplaisant pour son auteur de trouver aujourd'hui produite ; mais, pour ne point déplaire aux ministres, fallait-il la laisser ignorer du pays ?

Voilà le troisième acte.

Je continue la même lecture, le même dossier, et, six ans après, j'y retrouve une déclaration du même lieutenant-général Brialmont, disant que l'on ne peut songer à fortifier les hauteurs qui environnent Namur, parce qu'on établirait, de la sorte, un vaste camp retranché et que notre armée est déjà insuffisante pour défendre nos positions fortifiées actuelles. Est-ce là un secret ? Est-ce là ce qu'il fallait ne pas publier ? Il fallait nous laisser sans preuves sur ce point lorsque nous affirmons, nous, qu'il en est ainsi ? Nous n'avons pas le droit de dire : C'est une personne autorisée, c'est le général Brialmont lui-même qui a signé cette



déclaration de son nom et nous l'a adressée à nous, qui étions au pouvoir ; c'est le 15 juin 1878 qu'il a écrit cela, et on a l'audace de nous interdire de nous servir d'une pièce officielle comme celle-là, qui ne contient absolument aucun secret. (*Très-bien ! à gauche.*)

Voilà le quatrième acte.

Mais voici le comble. Dans son discours du 2 mars 1887, M. le ministre de la guerre, afin de démontrer que le lieutenant-général Chazal attachait la plus haute importance à la ligne de la Meuse, — remarquez bien ceci : qu'il attachait la plus haute importance à la ligne de la Meuse, — nous disait :

« Mais comment le général Chazal entendait-il que les têtes de pont dont il parlait en 1859 fussent constituées, au moins sur la Meuse ?

» Ses idées à cet égard sont nettement définies, nettement exprimées dans une dépêche qu'il adressait officiellement à l'inspecteur général du génie, le 21 février 1865, au sujet de la place de Namur, qu'il désirait voir relevée et agrandie, bien loin de la « laisser tomber en ruines », comme on disait hier.

» Le meilleur moyen de remédier au défaut que présente la citadelle, disait-il, serait *d'occuper avec des ouvrages les hauteurs dont il faudrait se défilier.*

» Dans cette combinaison, *la citadelle deviendrait le réduit,* et les ouvrages devraient être combinés en conséquence.»

Encore une fois, ce n'est pas moi qui invoque ces pièces, ce sont les ministres qui se font une arme de ces documents. Je les lis, et vous savez où m'a conduit ma lecture !

Je m'aperçois qu'on a altéré de la façon la plus étrange l'opinion du général Chazal : j'en fais l'observation, en ayant bien soin — et j'étais très-sincère en parlant de la sorte — de ne pas accuser les ministres d'avoir altéré ces pièces.

Je pensais que l'on avait abusé de leur confiance, qu'on leur avait remis des extraits incomplets, par cela même inexacts et qui dénaturaient la pensée du général. Je les avertis que, répondant à la lettre du général Weiler qui réclamait des fonds pour les fortifications de Namur, le général Chazal disait que, « *l'importance stratégique de Namur ne justifierait pas une demande fonds considérable* »...

On retranche ces lignes, qui expriment la pensée du général Chazal, directement contraire à celle qu'on lui attribue. Et je

n'ai pas le droit de faire cette rectification? C'est confidentiel! Mais pour qui donc? Pour MM. les ministres, afin qu'ils puissent, à leur aise, induire en erreur la Chambre et le pays.

**A droite :** Allons donc!

**M. Frère Orban.** Voilà le document qu'on invoque contre le général Chazal, et j'ai commis le crime de le lire!

**M. Beeckman.** Qu'avez-vous fait de l'opinion du général De Lannoy?

**M. Neujean.** Il n'est pas question de l'opinion du général De Lannoy!

**M. le président.** N'interrompez pas.

**M. Frère-Orban.** Il est vrai que, dans cette dépêche, où il déclare que l'importance stratégique de Namur ne justifierait pas une demande de fonds considérables, il dit qu'on pourrait y appliquer un reliquat de quelques centaines de mille francs sur un crédit voté antérieurement, et il invite le général Weiler à faire des études qu'il indique et que relève M. le ministre de la guerre.

Mais ce qu'on ne dit pas, c'est que, à quelque temps de là, le général Chazal se rend à Namur et fait une inspection personnelle, et le 23 mai 1865, il écrit « qu'il ne serait pas même convenable d'employer les reliquats dont il a parlé à des palliatifs insuffisants... Vous dites qu'il a destiné ces 700,000 francs aux fortifications de Namur; il dit le contraire!

Je ne dois pas m'apercevoir de cela; je ne dois pas lire les documents que l'on invoque; je dois laisser attribuer à l'honorable général Chazal une opinion contraire à la sienne! Et le général, qui est censé avoir attribué une haute importance aux forts de la Meuse, ajoute, — ce que l'on se garde bien de dire encore: « Ce n'est plus qu'un poste de campagne, dont on pourra tirer parti dans certaines éventualités... »

Mais où sont donc ces documents confidentiels? C'est vous qui les invoquez, c'est vous qui m'obligez à les lire; quels sont les originaux de ces pièces qui vous manquent lorsque vous prenez l'initiative de les invoquer vous-mêmes; où sont donc ces actes qui, dans tous les pays du monde, doivent rester secrets et n'auraient pu être produits?

Je demande qu'une âme charitable me dise quel secret il y a



là-dedans, quel objet d'intérêt public y est agité qu'on ne puisse divulguer (1)!

Cela fait bon effet, sans doute, pour essayer de discréditer un adversaire politique, de le représenter comme abusant des

---

(1) Les assertions de M. le ministre des finances étaient donc complètement inexactes. A l'exception du discours du général Chazal, qui n'avait pas même dû se trouver en original au département de la guerre, et d'une lettre adressée au général Weiler, dont on reconnaissait, d'ailleurs, avoir l'expédition, tous les autres documents invoqués existaient en original dans les archives du ministère, et, en réalité, ils avaient été introduits dans la discussion par les ministres eux-mêmes.

De là la situation bizarre que s'était faite M. le ministre des finances en parlant de pièces confidentielles et en demandant la nomination d'une Commission « par le bureau de la Chambre », invention singulière s'il en fût, pour aller constater si ces pièces et d'autres qu'il avait trouvé bon d'indiquer, existaient ou non dans les archives dont le gouvernement lui-même avait la garde depuis trois ans!

Frappé, sans doute, de ces incohérences et de la faiblesse de sa position, M. le ministre des finances crut devoir, au dernier moment, ajouter aux documents qui avaient été *invoqués* les procès-verbaux de la Commission de 1854, bien que jusque-là il n'eût pas songé à contester l'énumération, plusieurs fois répétée, des pièces qui avaient provoqué sa contradiction. « Il y a ensuite, dit-il le 17 juin, les procès-verbaux de la Commission de 1859, dont vous avez reproduit dans vos articles du *Journal de Liège* de longs extraits. »

Ce document paraissait réunir les conditions désirables pour justifier les assertions du ministre, qui sans cela restaient inexplicables.

Il était *important*; on lui attribuait un caractère confidentiel, quoique communiqué à des centaines de personnes et le ministre déclarait que l'*original* n'existait pas au département de la guerre. Grâce à lui, les affirmations du ministre allaient avoir une apparence de raison peut-être, et la Commission demandée aurait eu quelque chose à chercher.

Mais, vérification faite, il se trouva que les articles du *Journal*

documents qui ont été dans ses mains. Si de semblables stratagèmes peuvent produire beaucoup d'effet sur des plaideurs, dans des audiences du palais, ils n'en produisent guère dans les Chambres : c'est bon seulement pour faire plaisir au client !

---

*de Liège*, appelés aux débats d'une manière un peu étrange, qui avaient été réunis en brochure et distribués à tous les membres de la Chambre, ce qui permettait à chacun de vérifier, ne contenaient pas, comme émanant de l'auteur, *un seul extrait des procès-verbaux de la Commission de 1859* ni d'aucune autre Commission militaire.

Le secours inespéré sur lequel on comptait venait ainsi à manquer.

Bien plus, on constata que les brochures de M. le général Brialmont et les discours de M. le ministre des finances contenaient au contraire de nombreuses citations textuelles, et de ces procès-verbaux, et d'autres que l'on affirmait ne plus exister au département de la guerre. Où avaient été pris ces extraits de documents disparus ?

Le ministre ne chercha point d'abord à expliquer ce fait assez plaisant ; mais, en révisant son discours, il y intercala cette phrase : « Vous semblez oublier que nous en avons retrouvé une copie », et il ajouta le lendemain « qu'elle se trouvait chez le général Brialmont ».

On ne pouvait avoir oublié une copie dont on parlait pour la première fois ; on le lui fit remarquer, et l'on aboutissait à cette singularité que le ministre, qui avait mis en doute le droit de l'un de ses prédécesseurs, de posséder et de faire usage de copies et de documents qui justifiaient des résolutions du gouvernement dont il avait la responsabilité, trouvait parfaitement légitime que le subordonné du ministre eût des copies de ces mêmes documents et en disposât largement et publiquement pour la défense de ses opinions. Le côté comique de cette affaire s'accroissait donc de plus en plus ; il aurait encore grandi par l'enquête ridicule qui avait été demandée, et quoiqu'il eût le champ libre à cet égard, puisque cette enquête, sollicitée par lui, n'était contestée par personne, le ministre y renonça.

Ainsi finit cet incident burlesque qui est sans précédent dans les *Annales parlementaires*.



(*Hilarité à gauche.*) Mais, pour le législateur et devant le grand public, cela fait pitié!

Il a paru, sans doute, à l'honorable ministre qu'il n'était pas suffisant qu'il eût exposé le gouvernement à la risée des chancelleries lorsque, après avoir reçu les compliments habituels des diplomates, depuis ceux du Nonce du Pape jusqu'à ceux des représentants de la République de Saint-Marin, il s'est cru autorisé à venir annoncer ici que tous les gouvernements, et en particulier ceux de nos puissants voisins, avaient approuvé ses *projets*.

Il a voulu faire quelque chose de plus : c'est se lancer dans l'équipée dont je viens de faire justice. Comme le gouvernement ne lui appartient pas, qu'il est seulement en dépôt dans ses mains, il doit le conserver intact ; il n'a pas le droit de l'exposer aux quolibets, il n'a pas le droit de lui imprimer un ridicule ineffaçable ! (*Protestations à droite.*)

Il plairait fort à l'honorable ministre que les opinions exprimées par des hommes compétents, par les auteurs du projet, restassent sous le boisseau.

Mais ce n'est pas une raison suffisante pour que nous soyons destitués du droit de nous en servir ! Ce n'est pas ainsi surtout qu'il justifiera les moyens que, sans aucune provocation, il a cru devoir employer vis-à-vis de nous.

Je dirai, quant à deux de ces documents dont il possède les originaux...

**M. Beernaert**, ministre des finances. Non.

**M. Frère-Orban**. Je viens de le prouver... — Je parle du mémoire du lieutenant-général Leclercq et de l'avis du général Brialmont. — Je dirai, de deux choses l'une : ou vous les connaissiez, ou vous les ignoriez.

Si vous les connaissiez et si vous les avez cachés, quelle responsabilité n'avez-vous pas assumée vis-à-vis de la Chambre et vis-à-vis de votre propre parti ? Vous aviez en main les armes nécessaires pour préserver votre parti de chanter aujourd'hui une palinodie qui, quoi que vous fassiez, laissera bien des cœurs ulcérés ; vous pouviez dire à ceux qui s'ingéniaient à trouver les moyens de vous déterminer à faire de nouvelles fortifications sur la Meuse : C'est impossible, voyez comment ces projets ont été condamnés par des hommes compétents, par M. le lieutenant-général Leclercq, dans les conditions où on les propose, et par

l'auteur des plans lui-même, M. le lieutenant-général Brialmont !

Votre position était inexpugnable !

Si vous les ignoriez, c'est de votre part l'aveu que vous n'aviez pas même étudié le projet que vous venez soumettre à la Chambre ; car, si vous l'aviez étudié, comme je l'ai fait, vous y auriez vu ce que j'y ai vu, vous y auriez trouvé ce que je vous ai contraint d'y trouver. (*Très bien ! à gauche.*)

Ce n'était pas assez de ma personne. Il fallait que le général Chazal fût à son tour amené à la barre et vous allez voir si l'accusation portée contre lui peut réussir davantage à l'honorable ministre des finances !

La Chambre se souvient que l'honorable ministre des finances a débuté par ce grand grief, fait au général Chazal, d'avoir écrit au chef de l'opposition contre un projet du gouvernement.

J'ai déjà dit à la Chambre qu'en même temps qu'il m'écrivait, — et j'aurais dû dire : qu'avant qu'il m'eût écrit, — le général Chazal avait informé le gouvernement de son opinion.

M. le ministre des finances avait cru convenable de n'en point parler.

Je vais examiner les faits et démontrer à M. le ministre qu'il les apprécie fort mal, et que je dois les rectifier.

**M. Beernaert**, ministre des finances. Si le reproche est aussi justifié que ceux que vous venez de me faire, me voilà fort à l'aise !

**M. Frère-Orban**. Vous êtes satisfait de ce que j'ai dit ; vous le serez davantage quand j'aurai pris la défense du général Chazal.

**M. Beernaert**, ministre des finances. Satisfait non, mais absolument indifférent. (*Bruit.*)

**M. Bara**. Vous êtes au-dessus de tout (*interruption*) excepté de M. Woeste. (*Hilarité à gauche.*)

**M. Frère-Orban**. L'honorable ministre m'invite à tenir compte des faits et c'est bien à cela que je vais m'attacher.

L'honorable ministre explique que c'est un intermédiaire, un ami commun qui a été chargé de communiquer au gouvernement l'opinion du général Chazal ; mais que, frappé des contradictions qu'il croyait apercevoir entre les opinions qu'il devait faire connaître et celles que le général avait autrefois exprimées, il crut devoir lui écrire avant de faire sa communication. Il y eut ainsi du retard.



Le ministre ajoute :

« *Sur ces entrefaites*, tout le monde eut connaissance de la correspondance du général Chazal avec M. Frère-Orban et bientôt de longs extraits en étaient publiés par le colonel Dannebrog. »

Voilà donc comment M. le ministre raconte qu'il eût connaissance de l'opinion du général Chazal.

Tout est inexact dans ce récit.

J'ignore si l'intermédiaire a été frappé des prétendues contradictions de l'honorable général Chazal ; mais ce que je sais, c'est qu'on écrivit au général qu'on avait découvert des pièces dont on allait tirer grand parti contre lui, et qu'il répondit incontinent qu'il n'avait rien à retrancher de ce qu'il avait fait ou écrit ; qu'il en acceptait la responsabilité, et il persista à demander que la communication de son opposition fût faite au gouvernement.

Cette correspondance eut lieu du 28 février au 4 mars.

C'est le 4 mars que l'invitation fut faite de communiquer au gouvernement l'opinion dont il s'agit. Cette communication a eu lieu immédiatement après l'arrivée de cette lettre. La première lettre que j'ai reçue du général Chazal est du 7 mars ; la deuxième est du 9. L'opuscule de M. le colonel Dannebrog n'a paru que le 22 avril 1887. Il est donc inexact que ce soit ce document qui vous ait appris l'opinion de M. le général Chazal.

Vous affirmez que ce sont des extraits de lettres qui m'ont été écrites qui se trouvent dans le travail de M. le colonel Dannebrog.

Cette affirmation est téméraire et erronée ; je la démens formellement. Je n'avais jamais vu de ma vie M. le colonel Dannebrog, lorsqu'il a fait sa publication, et, depuis cette publication, je l'ai vu une seule fois !

Vous voyez donc que toutes vos erreurs se sont accumulées, et vous voyez que vous avez employé tous les moyens possibles pour essayer de céler ce qui est la vérité, à savoir : qu'à l'époque où vous niez avoir reçu la communication dont il s'agit, celle-ci était entre vos mains !

**M. Eeernaert**, ministre des finances. Oh ! oh ! C'est par trop fort.

**M. Cornesse**. N'aviez-vous communiqué à personne la lettre du général Chazal avant d'en faire un usage public ?

**M. Frère Orban**. J'ai déjà dit qu'elle avait été lue par trois ou quatre de mes collègues ; nul n'a eu des copies de ces pièces.

**M. Cornesse.** Je croyais savoir le contraire !

**M. Frère-Orban.** Eh bien, demandez à un de vos amis très-intimes comment il a connu l'opinion du général Chazal.

Il a adressé des lettres, datées de Herstal, à un journal qui n'est pas précisément de mes amis, au *Courrier de Bruxelles*, et, dans cette correspondance, il annonce l'opposition du général Chazal au projet de fortifications sur la Meuse. Vous êtes mieux que moi à même de savoir qui a fait cette communication. (*On rit à gauche.*)

**M. Neujean.** Le 9 avril !

**M. Frère-Orban.** Oui, le 9 avril ! (*Hilarité à gauche.*)

**M. Cornesse.** J'ignore ce que vous voulez dire. (*Interruption.*)

**M. le président.** Pas d'interruptions, messieurs !

**M. Frère-Orban.** Le général Chazal me fait donc connaître son opinion. Il paraît que c'est un crime, bien qu'il n'ait pas méconnu et bravé le gouvernement, comme on a essayé de le faire croire, pour aller « au chef de l'opposition » ; et, si l'honorable général n'est pas frappé, c'est, paraît-il, « parce qu'on n'a pas oublié les services rendus, et c'est ce sentiment qui a fait passer sur l'absolue incorrection du procédé. »

C'est une manière d'infliger un blâme. Eh bien, à mon tour, je vous blâmerais s'il y avait une incorrection commise de n'avoir pas fait votre devoir.

Mais vous ne l'avez pas blâmé parce que vous ne l'auriez point osé, parce que vous auriez méconnu le droit incontestable de l'honorable général. Je vais l'établir.

Vous avez rappelé les faits relatifs au colonel Hayez et au capitaine Cambrelin.

**M. Beeckman.** Et au général De Lannoy, qui était inspecteur général du génie et que vous avez pensionné arbitrairement !

**M. Frère-Orban.** Je ne sais ce que vous voulez dire.

L'honorable ministre ne s'est pas même donné la peine de vérifier ces faits ; il cite le colonel Hayez comme s'il avait été frappé pour cause d'opinions. Le colonel Hayez a été atteint pour avoir refusé de se rendre au poste qui lui était assigné. Qu'est-ce que cela a de commun avec ce qui nous occupe ? Quant au capitaine Cambrelin, je reconnais que c'est à cause de sa publication qu'il a été puni ; mais en ce temps-là, il était de règle, au département de la guerre, que les officiers ne pouvaient écrire sans avoir communiqué ce qu'ils voulaient publier et sans avoir reçu l'autorisation du département,



On s'en passait en écrivant sous la forme anonyme. M. Bara, alors que je n'étais pas encore présent à la séance, a averti l'honorable ministre que ce qui était la règle en ce moment a cessé de l'être depuis fort longtemps, même antérieurement au général Gratry, qui n'a fait que rappeler les décisions antérieures; depuis longtemps, les publications par les officiers sont complètement autorisées sous leur responsabilité, et je tiens qu'il est fâcheux que l'on n'use pas plus de cette liberté.

Cela étonne l'honorable ministre. Il ne me savait pas, dit-il, si ami de la contradiction; il faisait cependant partie de cette Chambre lorsque je m'exprimais ainsi à propos du cas du général Brialmont, le 14 février 1882 :

« Je n'ai pas besoin de dire qu'il ne peut être ici, en aucune façon, question des opinions du lieutenant-général Brialmont. Je n'admets pas même la thèse soutenue tantôt en sa faveur par l'honorable M. Thonissen. L'honorable membre le justifiait en supposant, très erronément, que ses opinions avaient été censurées; il le justifiait en disant qu'il s'agissait d'une question ouverte; que ce n'était pas une question résolue; qu'il n'y avait pas de loi votée; que ce n'était pas le même cas que celui qui avait fait frapper de mise en disponibilité, à une certaine époque, le capitaine Cambrelin.

« Je pourrais montrer l'identité des positions; je pourrais montrer la loi discutée et la loi votée; je pourrais montrer la loi de 1873, qui est une loi actuellement en vigueur, et qui a été l'objet des attaques de l'honorable général Brialmont. Je ne veux rien faire de semblable. Je pousse très loin la liberté de discussion, même parmi les officiers; et pour dire vrai, ce n'est pas de trop de discussion que je me plains sur la question militaire; je regrette, au contraire, qu'il y en ait trop peu. On a malheureusement accredité dans l'armée cette opinion que ceux qui ne défendent pas les mêmes idées que certains personnages importants, que certains officiers qui ont une haute position, voient leur carrière entravée. Je voudrais réagir contre cette idée. Je voudrais convaincre que l'on peut parler, que l'on a le droit de parler pour examiner des sujets militaires, des questions scientifiques, non pas assurément dans un esprit de dénigrement, avec un parti pris de malveillance, mais avec calme, avec modération, avec conviction sans doute, mais sans passion, sans acrimonie et uniquement pour éclairer le pays. Je voudrais

provoquer ces discussions et bien persuader les officiers qu'ils trouveront chez nous la résolution énergique de les mettre à l'abri de prétentions illégitimes, qui se targuent d'une puissance qu'elles n'ont pas. Je n'ai que trop entendu des plaintes amères à propos des craintes que l'on éprouve d'expliquer sa pensée dès qu'elle contrarie les vues ou les projets de certaines personnes. Une telle situation énerve les caractères et ne permet pas à la vérité de se faire jour. Avec une pareille disposition d'esprit, on doit comprendre que nous n'avons pu songer un seul instant à censurer d'autorité les opinions de M. le général Brialmont. »

**M. Thonissen**, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique. Vous l'avez frappé parce qu'il ne pensait pas comme vous.

**M. Frère-Orban**. Cela est absolument contraire à la vérité et je démens cette assertion de la manière la plus formelle.

**M. Thonissen**, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique. Je maintiens ce que j'ai dit. (*Bruit et interruptions.*)

**M. le président**. Veuillez ne pas interrompre, messieurs. (*Interruption de M. Beeckman.*)

**M. Frère-Orban**. Tout à l'heure, vous aurez votre part !

**M. Scoumanne**. Avec le général De Lannoy. (*Interruption.*)

**M. Frère-Orban**. Vous dites que le lieutenant-général Brialmont a été frappé parce qu'il aurait défendu une opinion opposée à l'opinion du gouvernement ? Eh bien ! le contraire de ce que vous affirmez est établi par l'extrait du discours que je viens de lire et qui n'a pas été contredit.

**M. Neujean**. C'est parce qu'il avait attaqué M. Malou. (*Bruit.*)

**M. le président**. Veuillez donc ne plus interrompre, messieurs.

**M. Frère-Orban**. Voulez-vous que je vous rappelle les faits pour lesquels il a été blâmé. Sauf celles de M. Nothomb et de M. Thonissen, aucune voix ne s'est élevée dans cette Chambre pour prendre sa défense. Aucune motion ne fut faite pour blâmer le gouvernement. On s'en garda bien ! La Chambre reconnut donc que c'était avec justice que le général Brialmont avait été puni. (*Bruit.*) Allez-vous m'obliger à rappeler tous les faits ? (*Interruption.*)

Il avait dit, par exemple, en attaquant la loi de 1873, organique de l'armée, — revêtue, monsieur le ministre, de la signature royale, — qu'elle avait été faite par un ministre civil incompétent, — M. Malou, — avec un ministre de la guerre insuffisant, — le lieutenant-général Thiebault, — et bâclée en une heure par une Chambre qui n'y comprenait rien ! (*Bruit et interruptions.*)



**Des membres :** Aux voix !

**M. le président.** Vous n'auriez pas besoin de crier aux voix ! si vos continuelles interruptions ne prolongeaient le débat. Laissez parler M. Frère-Orban.

Vous désirez voter aujourd'hui le projet ; mais dans ces conditions, vous n'y parviendrez pas.

**M. Frère-Orban.** Le général Chazal peut donc dire qu'il répondait, en quelque sorte, à l'appel qui avait été adressé par moi aux officiers, en ma qualité de ministre du Roi. L'autorisation ainsi donnée n'avait pas été rapportée.

Mais, l'honorable général ne voulait pas intervenir : la lettre qu'il m'a envoyée l'indique ; il jugeait que sa qualité officielle ne lui permettait pas d'intervenir ; mais il avait fait ses réserves pour le cas où on le mettrait en cause : et lorsqu'on a voulu invoquer son opinion comme étant favorable aux fortifications de la Meuse, lorsqu'on a voulu lui attribuer une opinion qui n'est pas la sienne, lorsqu'on a voulu, à l'aide de documents travestis, faire croire qu'il avait cette opinion, il n'avait pas seulement le droit, il avait le devoir de se défendre ; il avait le droit de protester contre l'usage qu'on faisait de son nom.

Est-ce que, par hasard, vous seriez maîtres de l'honneur militaire d'un officier général ? Auriez-vous le droit de le river à une opinion qu'il désavoue ?

Lorsqu'il exprimait son avis, vous deviez le respecter si vous ne le partagiez pas. Il vous accuse aujourd'hui d'avoir essayé de l'attacher malgré lui à votre projet, et il a dû, indigné de vos procédés, livrer à la publicité son opinion.

Comment ! dans un pays libre, honnête, il serait permis d'attribuer à quelqu'un une opinion contre laquelle il proteste et de lui interdire de se défendre ? car c'est là ce que vous voulez ! Où donc une pareille morale peut-elle être admise ? (*Très-bien ! à gauche.*)

S'il n'avait pas eu ce titre particulier pour se défendre, il avait le droit d'intervenir dans la discussion comme tout citoyen, à plus forte raison comme un homme compétent, dont on peut discuter l'avis, mais qu'on ne peut récuser ? N'est-ce pas ce qu'a fait le général Brialmont en 1882 ?

Nous avons déclaré dans cette Chambre, à cette époque, que nous ne présenterions pas le projet de fortifications de la Meuse ; le général Brialmont publia alors un livre pour défendre son opinion et affirmer que les intérêts du pays exigeaient l'exécution de ces

fortifications. Il n'a pas été entravé dans l'expression de cette opinion ; il a continué à la propager ; il n'a pas été blâmé ; son droit a été maintenu, comme le droit de le contredire.

Quel inconvénient peut-il résulter de ces discussions ?

Vous avez eu l'opinion du général Chazal ; le général Brialmont a répondu ; vous avez tous les documents ; vous pouvez vous prononcer.

La faiblesse de la réponse du général Brialmont aux objections du général Chazal démontre la raison qu'il avait de ne point se rallier à un pareil projet. Pour sa défense, il en est réduit à cette éternelle argutie sur la distinction à faire entre les têtes de pont et les camps retranchés, qui se détruit par ses propres écrits et que personne ne prend plus au sérieux dans cette discussion !

Plus loin, quand le général Chazal parle d'une attaque par la gorge, le général Brialmont répond :

« Cette attaque n'est pas à prévoir parce qu'il est inadmissible que des colonnes ennemies... puissent se glisser, la nuit, entre les forts, dont les intervalles seraient surveillés par la réserve mobile... »

Mais c'est tellement à prévoir que, dans son mémoire, le lieutenant-général Leclercq le prévoit formellement ! Et nous serons préservés par la réserve mobile, 3,000 ou 4,000 hommes dans une position fortifiée, une tête de pont, un camp retranché de 9 lieues carrées de superficie !

« L'ennemi s'emparera de la ville ! dit le général Chazal. — Pourquoi ? répond le général Brialmont. On ne sait que trop dans quel but ! » Mais très-évidemment pour s'emparer de la position ! Ne serait-ce donc rien qu'une telle position en son pouvoir ?

« Il faudra tirer sur la ville pour essayer de l'en déloger, dit le général Chazal. — Erreur, répond le général Brialmont, vous faites un *lapsus calami*. En établissant les batteries à la distance où on peut les placer, ces batteries ne causeraient pas le moindre préjudice à la ville. »

Et les forts tirant sur la ville ? Et puis, c'est sur un jeu de mots que l'on s'esquive. En admettant, très-gratuitement, le point de départ pour l'emplacement des batteries, n'est-il pas évident que ce que l'on entend protéger, c'est toute cette immense agglomération d'hommes, d'usines, d'établissements industriels qui sera, au contraire sous le coup du bombardement ?

Toute cette agglomération immense, Herstal, Visé, Wandre, Ju-



pille, Vivegnis, Grivegnée, Angleur, Ougrée, Seraing, Flémalle, Jemeppe, Tilleur, où sont toutes les usines de la vallée de la Meuse. toute cette agglomération pourra être bombardée.

« Où sera votre armée de campagne si vous devez défendre de telles positions », dit le général Chazal. Et l'on répond : « M. le ministre de la guerre a déclaré... » Oui, M. le ministre de la guerre a déclaré qu'il a 130,000 hommes et que cette armée lui suffit ; mais M. le général Brialmont a déclaré qu'il n'a pas 130,000 hommes et que, les eût-il, cela ne suffit pas.

C'est assez pour donner une idée de la valeur des réponses qui sont faites aux objections du général Chazal.

M. le général Brialmont, peu satisfait, sans doute, qu'un homme compétent ait relevé les vices de son plan, a cru devoir chercher à énerver l'autorité du général Chazal. Il se serait prononcé, en 1858, avec nos généraux les plus capables, MM. de Liem, De Lannoy et Renard, sur les projets d'agrandissement d'Anvers, en faveur de la petite enceinte. Il oublie de dire que l'agrandissement par la grande ou la petite enceinte était unanimement mis sur la même ligne *au point de vue défensif*, et, que la petite enceinte était combinée de manière à faire corps avec la grande enceinte future. Si l'agrandissement restreint avait prévalu, de grandes dépenses auraient été évitées qui ont dû être faites par suite des progrès de l'artillerie constatés peu de temps après l'adoption du plan de 1859, qui fut défendu d'ailleurs avec tant d'éclat par le général Chazal.

M. le général Chazal n'a pas jugé, en 1863, dit son contradicteur, qu'il y eût lieu d'établir certains forts auprès d'Anvers. Il les aurait acceptés « si on avait voulu lui donner l'argent nécessaire pour la dépense. » On a résolu de les faire dix ans après ! voilà comment le général Chazal se trompe !

Il a déclaré, en 1864, qu'Anvers serait terminé après l'achèvement de l'enceinte et des forts qu'il indiquait. Et, depuis, on a construit de nouveaux forts ! Mais si des vices ont été reconnus depuis, si des progrès de l'artillerie ont nécessité de nouveaux travaux, si des erreurs ont entraîné de nouvelles dépenses, que signifie ce singulier reproche ? Ainsi, on a commis la faute inexcusable, en 1875, de placer les forts de Merxem, de Cruybeke et de Zwyndrecht à une distance trop rapprochée de la ville et il a fallu pour cela décréter, en 1882, le fort de Rupelmonde ; en 1885, celui de Schooten. Et M. le général Chazal n'avait pas prévu cela en

1864! Et tout cela est invoqué « parce qu'il est nécessaire que l'on sache que les assertions du général Chazal ne valent pas des preuves et qu'il s'est trompé plus d'une fois dans ses jugements sur des questions militaires » ! Et cette leçon lui vient de M. le général Brialmont, dont les variations sur les questions militaires les plus essentielles sont devenues proverbiales!

N'est-ce pas M. le général Brialmont qui, dans son livre de 1866, sur la réorganisation militaire de la Belgique, constatant la révolution qui venait de s'opérer par l'apparition du canon rayé, du vaisseau cuirassé, du fusil à aiguille — « le plus grand bouleversement, disait-il, qui ait été constaté, depuis cinq siècles, dans l'art de la guerre » — n'est-ce pas lui qui déclarait « qu'il n'était pas à prévoir qu'il se présente, *avant plusieurs siècles*, une nouvelle époque de transformation aussi radicale? » Et nous voici dotés de la mélinite, de canons que l'on aurait cru fabuleux et du fusil à répétition! Va-t-on pour cela infirmer l'autorité de M. le général Brialmont comme ingénieur? Il a eu le tort de prophétiser, voilà tout!

Je ne reprenais pas par le menu les observations faites par M. le rapporteur de la section centrale pour prouver la persistance des idées de M. le général Brialmont sur la nécessité d'avoir des fortifications sur la Meuse. Rien ne le prouve mieux que son livre, dans lequel il établit que les citadelles de Liège, de Gand, de Namur N'ONT D'UTILITÉ que parce qu'elles protègent de grands centres de population. Je me réfère à ce que j'ai dit déjà. Cependant, je ne puis me dispenser, à cause de l'intérêt du sujet qui nous occupe, de faire remarquer à l'honorable rapporteur de la section centrale que, s'il avait tourné la page du volume qu'il m'a communiqué et que je ne connaissais pas, il aurait trouvé ceci :

« Un auteur belge (1) affirme que nous avons proposé d'entourer Liège d'un camp retranché pouvant servir de pivot à une armée de 80,000 hommes.

» Il existe, en effet, dans l'atlas de *la Fortification à fossés secs*, publié en 1872, un plan sur lequel nous avons représenté la ville de Liège entourée d'une enceinte et de forts détachés; mais notre honorable critique n'a pas fait attention que ce prétendu projet n'est qu'une étude, ou plutôt un exemple destiné à mon-

---

(1) M. le lieutenant-colonel Vandeveldé.



trer aux jeunes ingénieurs — pour qui notre livre a été écrit — comment la fortification doit être pliée au terrain.

« Il n'est pas plus équitable de nous attribuer l'intention de doter la Belgique d'un deuxième grand pivot stratégique que de prétendre, comme l'a fait le même auteur, que, pour appliquer nos idées, on aurait dû, non pas démolir les places du Midi de la Belgique, mais en élever de nouvelles. »

Eh bien, messieurs, ces fortifications, que l'on se défendait de vouloir ériger, que l'on qualifiait alors de « simple étude », ce sont les fortifications qu'on vous propose aujourd'hui.

En 1872, c'est une étude destinée aux jeunes officiers pour leur enseigner l'art de la fortification à fossés secs : il y a vingt-deux forts, plus une enceinte.

Eh bien ! de ces vingt-deux forts, on vous en propose douze aujourd'hui. Le reste viendra sans doute après.

Le général Chazal dit dans sa lettre : « Il faudra une enceinte. » On proteste aujourd'hui comme on protestait alors. L'avenir prononcera. Mais, plus ou moins étendu, plus ou moins complet, le but poursuivi est atteint, et l'on se défendait d'un tel projet en 1872, on se défendait de vouloir créer « un deuxième grand pivot stratégique ! » En l'on en crée deux !

L'honorable ministre, cherchant à justifier l'incrimination qu'il a faite de la conduite du général Chazal, vous a dit : Il a qualifié de folie un acte revêtu de la signature royale ! Va-t-on nous obliger de rappeler à l'observation des principes constitutionnels ? Que vient faire la signature royale dans cette affaire ? Avez-vous l'intention de vous abriter derrière elle ?

Cela paraît être un peu la mode en ce moment, et il est à craindre que de pareilles théories ne s'accréditent.

Mais ces actes, pour lesquels vous parlez de la signature royale, ce sont vos actes ! Ce sont des actes ministériels qu'on a le droit de qualifier de téméraires, d'imprudents, de dangereux, même d'insensés ! C'est le droit des membres de la Chambre comme des citoyens de les apprécier de la sorte !

**M. Jacobs.** Mais vous en abusez !

**M. Frère-Orban.** En quoi, je vous prie ? Ne vous réfugiez donc pas derrière la signature royale et ne cherchez pas à étouffer la discussion.

Mais vous avez dit, en 1861, reprend l'honorable ministre, vous avez dit dans un document parlementaire, vous, général

Chazal, qu'il fallait maintenir les citadelles. C'était donc une folie ?

Non, ce n'était pas une folie ! L'honorable général Chazal pouvait dire qu'il fallait maintenir les citadelles.

Ce qui est une folie, c'est de vouloir y substituer un camp retranché, dût-on le nommer une tête de pont de 9 lieues carrées de superficie !

Lorsque le général Chazal disait, en 1863, à la Chambre, continue l'honorable ministre, qu'il ne fallait pas songer à démolir les citadelles, c'était donc une folie !

Non, ce n'était pas une folie de maintenir les citadelles, parce que, comme le disait l'honorable général Brialmont, elles avaient pour utilité de protéger de grands centres de population, parce qu'il était possible de conserver, dans ces citadelles, des approvisionnements.

Voilà pourquoi on pouvait les maintenir. Mais l'honorable général Chazal ne disait pas même ce que vous lui faites dire ; il disait : Le moment n'est pas venu de les supprimer ! Mais le moment pouvait venir et il vint pour Gand, dont il était précisément question dans cette discussion, comme il était venu pour Tournai. On n'attachait donc pas grande importance à cette utilité.

Folie encore, s'écrie l'honorable ministre, lorsque, en 1865, l'honorable général Chazal veut affecter 700,000 francs à la citadelle de Namur !

Non, il n'a pas fait cette folie, et la preuve c'est qu'il n'a pas voulu appliquer les 700,000 francs dont il disposait à la citadelle de Namur ; il a, au contraire, déclaré expressément que ce serait un très-mauvais emploi des fonds disponibles que les appliquer à cette citadelle, Namur, disait-il, ayant perdu son importance stratégique.

Messieurs, cette confusion dans laquelle on se complait au banc ministériel, entre les citadelles et les fortifications projetées, me fait croire qu'on n'a pas encore compris quel est le véritable intérêt de cette discussion. Les citadelles ont à jouer un rôle tout différent de celui que doivent jouer les fortifications qu'on propose. Une citadelle ne peut contenir que le nombre d'hommes strictement limité qui peuvent se grouper dans la place. Une position fortifiée comme celle qui est projetée permet, au contraire, de recevoir toute une armée.



Dans une citadelle, un corps d'armée ne peut jamais tenter de chercher un abri ; dans un camp retranché, au contraire, des troupes jeunes, non aguerries, conduites par des officiers intelligents et braves assurément, mais dont bien peu auront fait la guerre, céderont aisément à une tendance inévitable et fatale d'y chercher un refuge pour se protéger contre une attaque ou même dans l'espoir, qui peut être trompé, d'aller y attendre le concours d'un allié. Et alors notre armée pourrait être frappée d'impuissance et exposée à une dissémination dangereuse.

Ces pivots stratégiques, que l'on veut créer, sont une de ces conceptions qui sont bien loin d'avoir l'approbation de toutes les autorités militaires : à l'heure même où nous parlons, un recueil savant, en France, publie des articles très-approfondis, étudiant le système du général Brialmont, et qui sont intitulés : *La perte des Etats et les camps retranchés*.

Les auteurs de cette publication reconnaissent qu'une position comme celle d'Anvers, alors surtout que nous sommes assurés de conserver nos communications avec la mer, présente pour la Belgique un grand avantage et qu'on a bien fait d'y appuyer le système de la défense du pays. Mais, partout ailleurs, ils redoutent les camps retranchés.

En outre, pour ces positions fortifiées, il faut des troupes ; elles nous manquent ; vous le niez, vous affirmez que vous avez des troupes en nombre suffisant. Mais l'auteur des plans, mais le chef de l'état-major de l'armée déclare, lui, le contraire. Vous le proclamez incompetent ; il n'a pas les éléments nécessaires pour juger ! Vous osez dire cela ? Vous osez ainsi destituer le chef de l'état-major de l'armée ? car c'est le destituer. Vous dites : C'est dans une conversation privée qu'il a exprimé cette opinion ! Non, ce n'est pas dans une conversation privée, c'est dans une conversation publique, rendue publique avec son agrément et qu'il n'a pas désavouée.

Mais vous vous trompez bien plus encore, Ce n'est pas seulement dans une conversation qu'il s'exprime de la sorte : dans son livre même sur les fortifications de la Meuse, il dit littéralement que le contingent doit être porté à 15,000 ou à 16,000 hommes pour produire des effectifs suffisants.

Ce n'est donc pas dans des conversations privées, mais dans ses écrits que le général Brialmont a exprimé invariablement la même opinion.

Mais le voilà désavoué ; il est incompetent, on ne peut tenir compte de son appréciation, il n'a pas les éléments nécessaires et l'on peut voter les fortifications en toute sécurité !

L'honorable ministre a cité en cette circonstance des articles du *Journal des Débats*, qui ont été fort remarquables.

Les deux premiers ont été très explicites pour démontrer que la neutralité belge ne courait aucun danger, soit du côté de l'Allemagne, soit du côté de la France.

Mais le troisième article donne des conclusions qui ne paraissent pas absolument en harmonie avec les prémisses, l'auteur le reconnaît, et ce qu'il dit peut se résumer ainsi : Si vous voulez des fortifications, qui ne sont pas nécessaires, faites-les ; mais alors défendez-les !

L'honorable ministre ayant invoqué cette opinion, il faut que je la complète en lisant ce qu'il a refusé de lire.

« De toutes façons, dit l'écrivain dont on invoque l'autorité, *il est absolument indispensable* que la Belgique puissent mettre en campagne et non pas seulement sur le papier, *une armée d'opération d'environ 100,000 hommes*. Plus faible, DANS SON ÉTAT ACTUEL, *par exemple*, elle risquerait fort d'être masquée par un détachement peu considérable *et les fortifications les mieux comprises du MONDE* ne pourraient jouer qu'un rôle effacé, parce qu'on pourrait les tourner sans trop de peine. »

C'est, en somme, la confirmation de l'opinion que nous défendons, sur l'inutilité des fortifications et, en tous cas, sur leur inefficacité et leur danger si elles ne sont pas défendues.

Mais, puisqu'on a introduit dans la discussion des citations d'articles de journaux considérables et qui sont dignes d'attention, je le reconnais, je me permettrai d'en indiquer un autre.

Un journal important de Berlin, la *Gazette de la Croix*, journal conservateur et militariste, dans son numéro tout récent, du 12 juin, rend compte d'une brochure qui vous a été distribuée, sur les fortifications de la Meuse.

Ce journal est sympathique au général Brialmont ; naguère, il publiait encore des articles pour défendre certaines de ses idées.

Dans le numéro dont je parle, l'auteur explique d'abord le projet du gouvernement ; il déclare que « la brochure présente un intérêt si général, qu'il juge devoir la faire connaître à ses lecteurs. » Il déclare qu'elle combat le projet « avec de puissants arguments ».



Il en fait ensuite une analyse pour faire comprendre à ses lecteurs allemands que la Belgique ferait mieux de renforcer son armée que de construire des forteresses.

J'ai quelque raison de croire que ce sentiment est assez généralement partagé par les autorités militaires de l'Allemagne.

Voilà comment on apprécie ailleurs le projet que nous combattons. Nous le combattons par patriotisme, par dévouement à l'armée, par dévouement au pays ! Un mot encore et je termine.

Au début de la discussion, je vous ai conviés à la concorde, pour résoudre les questions relatives à la défense nationale ; mon appel a été froidement accueilli, il vous en souvient.

Nous vous avons convié à étouffer, sur ce terrain, toutes nos colères de parti : le cabinet les a toutes ravivées.

Nous vous avons offert notre concours pour aider à la solution des questions qui intéressent la défense du pays : on nous a répondu par des offenses sans nom dont j'ai dû faire justice.

Nous avons offert notre concours pour chercher les meilleurs moyens de résoudre la question du service personnel ; on a répondu : La majorité est divisée, nous ne voulons pas la compromettre en acceptant le concours de la gauche ! Vous avez mis ainsi un intérêt de parti au-dessus des nécessités de la défense nationale.

Nous avons voulu vous aider à profiter d'un mouvement national qui s'était manifesté dans le pays. On vous offrait des hommes ; on se disait disposé à tous les sacrifices. Vous avez pensé qu'avec un peu d'or vous réussiriez à étouffer ce sentiment de la nation et qu'après avoir fait voter, pour des forteresses, quelques millions qui n'imposent, en réalité, aucun sacrifice appréciable à personne, vous feriez illusion à l'étranger et vous pourriez considérer que les devoirs qui vous incombent seraient accomplis.

Le mouvement national dont vous pouviez profiter, qui pouvait vous grandir et servir la cause nationale, vous l'avez châtré et c'est là encore un des services que vous avez rendus au pays !  
*(Applaudissements prolongés à gauche.)*

